



Fin de contrat de travail en cdd

Par **magniez**, le **17/01/2012** à **11:30**

Bonjour, rn je vous contctat a se jour car j ai un litige avec mon ancien employeur voila j ai fini mon contrat cdd le 22 descembre et mon ancien employeur me dit qu il a un mois pour me payer mon salaire du mois de descembre ainsi que mes indimiter de fin de contrat je voudrai savoir si c legal car je ma retrouve sans aucun argent pour se mois merci de votre reponse cordialement

Par **pat76**, le **17/01/2012** à **16:11**

BonjourrrnrnVotre ex employeur vous mène en bateau. Il avait l'obligation de vous remettre votre salaire ainsi que l'indemnité de précarité et l'indemnité compensatrice de congé payé le dernier jour du contrat avec le certificat de travail, le bulletin de salaire, l'attestation pôle emploi et un exemplaire du solde de tout compte.rnrnVous allez le voir des demain pour qu'il vous remette ce qu'il vous doit avec tous les documents. S'il refuse, vous lui dites quee vous allez aussitôt à l'inspection du travail et ensuite au Conseil des Prud'hommes pour l'assigner en référé.rnrnFaites vous accompagner d'un témoin qui ne soit pas un membre de votre faimlle.rnrnRevenez demain sur le forum nous informer de la réponse de votre employeur.

Par **magniez**, le **17/01/2012** à **16:24**

merci pour cet reponse j irai demain matin